

Les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors-hydrocarbures en Algérie : constat et analyse

Incentives for promoting non-hydrocarbon exports in Algeria: findings and analysis

حوافز ترقيية الصادرات خارج المحروقات في الجزائر: نتائج وتحليل

تاريخ قبول المقال للنشر: 2018/05/26

تاريخ إرسال المقال: 2018/04/13

د. شيخ نجية / جامعة مولود معمري - تيزي وزو

Résumé :

Dans la conjoncture actuelle de baisse des prix du pétrole et du gaz, la diversification des exportations semble être une solution incontournable pour l'économie algérienne. Dans cette optique, les pouvoirs publics accordent une attention singulière au développement des exportations hors-hydrocarbures afin de diversifier les sources de revenus du pays. A cet effet, un ensemble de dispositifs d'aide à la promotion des exportations sont mis en place : l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) ; le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (F.S.P.E.) ; la Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX) et la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI). En outre nous présentons dans ce papier l'évolution du commerce extérieur de l'Algérie, tout en mettant en lumière la situation des exportations dans les activités hors hydrocarbures et en soulignant les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

Mots-clés: Exportations, hors-hydrocarbures, Commerce extérieur, Développement, Revenu, Économie, Algérie

Abstract :

In the current downturn in oil and gas prices, export diversification seems to be an essential solution for the Algerian economy. With this in mind, the authorities are paying particular attention to the development of non-hydrocarbon exports in order to diversify the country's sources of income.

To this end, a set of export promotion support schemes are in place: the na-

tional agency for the promotion of foreign trade (ALGEX); the Special Fund for the Promotion of Exports (F.S.P.E.); the Algerian Export Guarantee Company (CAGEX) and the Algerian Chamber of Commerce and Industry (CACI).

In addition, we present in this paper the evolution of Algeria's foreign trade, while highlighting the situation of exports in non-hydrocarbon activities and highlighting the constraints they face.

Keywords: Exports, non-hydrocarbons, Foreign trade, Development, Income, Economy, Algeria.

ملخص :

تعرف الجزائر انكماشا ملحوظا في أسعار النفط والغاز ، لذا يبدو أن تنوع الصادرات هو الحل الأساسي و الأنجع للنهوض بالاقتصاد الجزائري. ومن أجل تحقيق هذا الغرض ، تولي السلطات الجزائرية اهتماما خاصا لتنمية الصادرات من غير المحروقات ، سعيا منها وراء تنوع مصادر الدخل في الدولة.

وعليه فلقد تم استحداث مجموعة من خطط دعم الترويج للصادرات : الوكالة الوطنية لترقية التجارة الخارجية (الجاكس)، الصندوق الخاص بتشجيع الصادرات، الشركة الجزائرية لضمان الصادرات (كاجكس)، وغرفة التجارة والصناعة الجزائرية.

بالإضافة إلى ذلك ، نوضح في هذه الورقة البحثية كيفية تطور التجارة الخارجية الجزائرية ومراحلها ، مع تسليط الضوء على مكانة وواقع الصادرات خارج المحروقات في الجزائر ، وإبراز القيود التي تواجهها هذه الأخيرة.

الكلمات المفتاحية : الصادرات ، خارج المحروقات ، التجارة الخارجية ، التنمية ، الدخل ، الاقتصاد ، الجزائر.

Introduction:

Dans la conjoncture actuelle de baisse des prix du pétrole et du gaz, la diversification de l'économie de façon générale et celle des exportations particulièrement semble être une solution incontournable pour l'économie algérienne. Dans cette optique, les pouvoirs publics accordent une attention singulière au développement des exportations hors-hydrocarbures afin de diversifier les sources de revenus du pays. A cet effet, un ensemble de dispositifs d'aide à la promotion des exportations sont mis en place. Il s'agit essentiellement de l'ALGEX, du FSPE, de la CAGEX et de la CACI. La principale mission de ces dispositifs est d'inciter les entreprises à exporter.

Nous posons dans ce travail l'interrogation suivante : **Dans quelle mesure les dispositifs d'aide aux exportations hors-hydrocarbures contribuent-ils à modifier la structure du commerce extérieur de l'Algérie ?**

En vue d'apporter des éléments de réponse à la présente problématique, nous proposons le plan suivant :

Dans un premier temps, nous présentons les missions de chacun des instruments d'aide aux exportations hors-hydrocarbures.

Dans un second temps, nous passons en revue l'évolution du commerce extérieur de l'Algérie, tout en mettant en lumière la situation des exportations dans les activités hors-hydrocarbures et en soulignant les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

I. Les dispositifs d'aide à la promotion des exportations hors-hydrocarbures

Dans ce qui suit, nous présentons les instruments institués par les pouvoirs publics dans le but de promouvoir les exportations dans les activités autres que celles relevant du secteur des hydrocarbures.

1. L'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)

Initialement, c'était l'office de promotion des exportations (PROMEX) qui était créé par le décret exécutif n° 96-327 du 1^{er} octobre 1996. Cet office était chargé de promouvoir l'activité d'exportation hors-hydrocarbures, en se focalisant essentiellement sur la diffusion de l'information relative au commerce international¹. Par la suite et par souci d'élargissement du champ d'action de cet office, il a été transformé en une agence de promotion du commerce extérieur, dite ALGEX (celle-ci s'intéresserait à la fois aux exportations et aux importations du pays).

L'ALGEX est créée par le décret exécutif n° 04-174 du 12 juin 2004; elle présente un support permettant aux entreprises nationales d'acquérir des parts de marché à l'étranger et d'accroître ainsi les débouchés extérieurs pour les produits algériens. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce extérieur.

Missions de l'ALGEX

L'ALGEX se charge essentiellement des missions suivantes :

- L'étude des marchés extérieurs, en réalisant des analyses prospectives permettant aux entreprises nationales de maîtriser les attentes des marchés étrangers.
- L'élaboration annuelle d'un rapport évaluatif de l'activité d'exportation, ce qui permettrait de dresser régulièrement des bilans et de mesurer la dynamique de ce segment d'exportation.
- Le suivi et l'encadrement de la contribution des entreprises nationales aux manifestations économiques qui se déroulent à l'étranger, tels que les salons internationaux, les foires et les expositions de produits.
- L'aide des entreprises nationales à mettre en place des plans marketing relatifs aux biens et services destinés à l'exportation (communications, diffusion de l'information et promotion).
- La motivation des exportateurs en attribuant des prix aux meilleurs d'entre eux².

2. Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (F.S.P.E.)

Ce fonds correspond au compte d'affectation spécial n°302-084, ouvert depuis l'article 195 de la loi de finances de 1996 ; dont les rôles sont bien définis dans le décret n°08-07 du 19 janvier 2008. Les recettes de ce fonds proviennent à raison de 10 % de la taxe intérieure de consommation (la TIC qui s'applique essentiellement sur les produits importés), des contributions des organismes publics et privés et des dons³.

Missions du F.S.P.E.

Plusieurs rôles sont assignés au F.S.P.E., ils s'inscrivent tous dans l'objectif de la facilitation de l'acte d'exporter :

- Le F.S.P.E. prend en charge une partie des dépenses en rapport avec les études des marchés extérieurs, ce qui encouragerait les entreprises à effectuer ce type d'analyse, en vue de connaître les attentes des marchés étrangers. Ce fonds est également sensé prendre en charge une partie des frais

consacrés aux études visant l'amélioration de la qualité des biens et services destinés à l'exportation.

Plus précisément, le F.S.P.E. prend en charge 50% des frais liés à l'étude des marchés extérieurs pour la recherche de débouchés aux produits algériens et 50% des charges liées aux études destinées à l'amélioration de la qualité et à l'adaptation de produits et services destinés à l'exportation.

- Ce fonds se charge du financement d'une partie des frais de participation des exportateurs aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger, ce qui motiverait les entreprises à faire connaître leurs produits internationalement. Il aide également financièrement les entreprises à participer aux forums techniques internationaux, ce qui leur permettrait d'acquérir des apprentissages conformes aux standards internationaux. Le F.S.P.E. assure le remboursement de 80% des frais engagés pour la participation inscrite au titre du programme annuel officiel de la participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger ; et 50% de ces frais, quand la dite participation se fait à titre individuel.
- Le F.S.P.E. peut aussi contribuer au financement pour l'élaboration du diagnostic « export » et de la création de cellules « export » internes qui permettrait aux entreprises de mieux organiser leurs exportations. En effet, il prend en charge 50% des frais d'élaboration du diagnostic « export » et aussi 50% des frais de création de cellules « export » internes.
- Il prend en charge une partie des coûts liés à l'implantation d'entités commerciales sur les marchés étrangers. Il couvre 25% des coûts d'implantation initiale pour un groupement d'entreprises, au titre d'une présence commerciale collective sur les marchés étrangers ; et 10% des couts d'implantation initiale, au titre d'une présence commerciale individuelle sur les marchés étrangers.
- Le F.S.P.E. aide à la diffusion de l'information relative aux biens et services destinés à l'exportation ; et ce, en favorisant les moyens de communications modernes. Il couvre 50% des frais d'édition et de diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation. Comme il assure

50% des frais liés à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication.

- Le F.S.P.E. contribue à récompenser les exportateurs ainsi que les travaux académiques en rapport avec le sujet des exportations hors-hydrocarbures.
- Ce fonds aide à mettre en place des programmes de formation aux métiers de l'exportation.
- Le F.S.P.E. prend en charge une partie des frais du transport à l'exportation des produits périssables où (soit 50% de ces coûts), ainsi qu'une partie des frais de transport international des produits non agricole à destination éloignée⁴.

3. La Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX)

La gestion de l'assurance-crédit à l'exportation est confiée à la CAGEX qui est une société par actions, créée par le décret n° 96-235 du 2 juillet 1996. Ses actionnaires sont les autres compagnies d'assurance, à savoir : SAA, CAAR, CAAT, CNMA, CCR.

-Rôles de la CAGEX

Cette compagnie d'assurance constitue également un instrument d'appui aux exportations :

- La CAGEX couvre les risques à l'exportation et garantit le paiement, en cas de défaillance de l'acheteur. Elle garantit le paiement à la fois face à des risques commerciaux liés à l'insolvabilité des acheteurs (dans ce cas, ce sont les fonds propres de la CAGEX qui sont engagés) ; mais aussi face à des risques politiques, tel l'instabilité politique, les guerres...(dans ce cas, ce sont les fonds de l'Etat qui s'engagent à rembourser).
- La CAGEX assure, par ailleurs, l'accompagnement des opérateurs exportateurs dans l'accès aux informations sur les marchés étrangers, surtout que cette compagnie ayant passé des accords de coopération avec des institutions de même nature de par le monde, elle fait partie d'un réseau international des assureurs⁵.

4. La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI)

La CACI est créée par le décret exécutif n° 96-93 du 3 mars 1996. Elle représente pour les pouvoirs publics l'institution dont les préoccupations sont les intérêts généraux des secteurs du commerce, de l'industrie et des services.

-Prérogatives de la CACI

Cette chambre est importante à plusieurs titres :

- Elle se charge d'effectuer des analyses se rapportant aux différents secteurs d'activités (commerce, industrie et services), et de conclure sur des recommandations et suggestions pour la promotion de ces activités.
- La chambre est tenue de présenter aux pouvoirs publics des réflexions sur la situation économique du pays tout en proposant des solutions aux problèmes soulevés.
- Elle contribue aux rencontres et manifestations économiques (foires, salons, colloques, séminaires, journées d'étude...) en Algérie et à l'étranger.
- La CACI dispense des formations et assure des recyclages des personnels des entreprises.
- Elle publie régulièrement des notes de conjonctures, des bulletins d'informations et de statistiques.
- Elle entreprend des actions et des études ayant pour objet le développement des activités économiques ainsi que leur orientation vers les marchés extérieurs.
- Elle suggère des mesures facilitant l'acte d'exportation des produits nationaux vers des marchés extérieurs.
- La chambre facilite les conditions d'exercice des agents économiques à l'extérieur du pays, en leurs visant leurs documents, attestations et formulaires nécessaires pour cela⁶.

-Ressources de la CACI

Les recettes de la CACI proviennent essentiellement des quotes-parts des cotisations de ses adhérents ; des ressources prévues par les lois de finances ; des

entrées provenant des biens appartenant à la chambre ; des droits de visa et de certification de documents ; des produits consécutifs à ses prestations et à ses activités et des dons.

Au regard des dispositifs précités, la CACI semble être l'instrument ayant l'éventail de prérogatives le plus large, dans le sens où celle-ci vise à développer les exportations de l'Algérie mais elle vise aussi à diversifier préalablement l'économie en promouvant les activités industrielles et donc en diversifiant la production nationale. Toutefois, l'ensemble de ces dispositifs risque de voir leurs recettes diminuer avec la baisse des revenus de l'Etat, ce qui présenterait une entrave à l'exercice de leurs missions.

Par ailleurs, il est possible de mesurer l'impact de ces dispositifs sur le commerce extérieur de façon générale, en examinant l'évolution de ce dernier.

II. Le commerce extérieur de l'Algérie

Le thème des exportations hors-hydrocarbures semble attirer de plus en plus l'attention des pouvoirs publics, ainsi que celle des recherches académiques ; et ce, depuis la crise économique survenu au milieu des années 1980, à ce jour coïncidant avec une conjoncture similaire de choc pétrolier négatif pour l'Algérie. Dans de tels contextes, s'affiche la vulnérabilité de l'économie du pays qui demeure tributaire des revenus liés à l'exportation des hydrocarbures. Rappelons que lors de la décennie écoulée (2005- 2015), les hydrocarbures présentent en moyenne : près de 98% du total des exportations, 40% du PIB et 70% des recettes fiscales.

1. Nouvelle situation, nouvelle mesure

La loi n°15-15 du 15 juillet 2015 (qui modifie et complète la loi 03-04 du 19 juillet 2003) définit les règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises.

La présente loi stipule :

- La liberté d'exercice des opérations d'importations et d'exportations quand celles-ci ne portent pas préjudice à la morale, à la sécurité, à la santé, à l'environnement, ainsi qu'au patrimoine.
- La possibilité d'application de mesures de restriction et/ ou de contrôle relatives à la quantité ou à la qualité des produits à impor-

ter ou à exporter.

- La possibilité de mise en œuvre de mesures de restrictions des importations ou des exportations.
- Que les licences d'importations ou d'exportations peuvent être automatiques ou non automatiques.

La lecture de cette loi, permet de constater qu'il ne s'agit pas ici particulièrement de promouvoir les opérations d'exportations hors-hydrocarbures, mais c'est plutôt de la restriction des importations qu'il s'agit, conséquemment à la baisse des revenus extérieurs de l'Algérie causée par la chute des cours pétroliers.

2. Structure du commerce extérieur

Nous effectuons dans le présent point, une analyse de la situation du commerce extérieur de l'Algérie, lors de la dernière décennie, c'est-à-dire de la période allant de 2005 à 2015, essentiellement.

**Tableau n°1 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie,
en millions de dollars (2005- 2015)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exportations hors-hydrocarbures	907	1184	1332	1937	1066	1526	2062	2062	2014	2582	2000
Exportations totales	46001	54613	60163	79298	45194	57053	73489	71866	64974	62886	37787
Part des exportations (%)	1,972	2,168	2,214	2,433	2,359	2,675	2,809	2,869	3,100	4,103	5,292
Importations totales	20357	21456	27631	39479	39294	40473	47247	50376	55028	58580	51501
Balance commerciale	25644	33157	32532	39819	5900	16580	26242	21490	9946	4306	-13714

Source : Etabli à partir des données du centre national de l'informatique et des statistiques des douanes

Une meilleure lecture de ce tableau serait permise par la figure suivante.

**Figure n°1 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie,
en millions de dollars (2005- 2015)**

Source : Etabli à partir des données du centre national de l'informatique et des statistiques des douanes

Il serait également intéressant d'isoler la structure des exportations en pourcentage, tel dans la figure n°2.

**Figure n° 2: Structure en pourcentage des exportations algériennes
(période 2000- 2015)**

Source : Etabli à partir des données du centre national de l'informatique et des statistiques des douanes

Analysons au regard des figures et du tableau précédents l'évolution de chacune des rubriques constituant le secteur du commerce international.

-Exportations des hydrocarbures

L'importance des exportations des hydrocarbures dans le total des exportations algériennes indique que c'est essentiellement par le vecteur des exportations des hydrocarbures que l'économie nationale s'intègre dans l'économie mondiale.

La décennie écoulée, ayant connu une conjoncture pétrolière favorable, a permis des situations excédentaires de la balance commerciale de l'Algérie. Le poids que représentent les exportations pétrolières et gazières dans le total des exportations algériennes permet d'afficher la dépendance de l'économie nationale à l'égard de ce secteur. Elles présentent durant la période allant de 2000 à 2015, une moyenne de 97% de la valeur totale. En outre, il faut souligner qu'à partir de 2012, la valeur des exportations des hydrocarbures diminue à cause de la diminution de leurs prix mondiaux.

-Exportations hors-hydrocarbures

Après près d'une vingtaine d'années depuis la mise en place des instruments d'aide aux exportations hors-hydrocarbures, celles-ci n'arrive pas à dépasser un maximum de 5% du total des exportations.

Le nombre des exportateurs algériens est passé de 500 en 2014 à 385 en

2015 (perte de 115 exportateurs dans les activités hors-hydrocarbures).

Les exportations hors-hydrocarbures présentent en moyenne 3% des exportations totales de l'Algérie. Cependant, il faut souligner que ces exportations qui présentent une valeur de 2000 millions de dollars sont constituées en grande partie des produits dérivés du pétrole, donc en rapport avec la richesse naturelle du pays. Sonatrach exporte en 2015 les dits produits pour un montant de 1600 millions de dollars (soit 80% de la valeur totale des exportations hors-hydrocarbures). Toutefois ceci ne pose pas un problème de dépendance, il faut souligner que c'est une manière efficace pour développer l'industrie à partir des ressources naturelles : la Malaisie par exemple a réussi à utiliser à bon escient ses ressources grâce à une stratégie bien définie ; celle de transformer localement les matières premières du pays pour leur donner un maximum de valeur ajoutée.

Par ailleurs, Cevital exporte dans la même année 172 millions de dollars (soit 8,1% de la valeur totale des dites exportations).

En outre, 228 millions de dollars sont réalisés par 385 exportateurs (soit 11,4% du total).

Ceci permet de conclure que la part des exportations hors-hydrocarbures est toujours à un stade embryonnaire ; elles restent marginales, en dépit des efforts engagés par les pouvoirs publics à cet effet.

-Importations

Les importations de l'Algérie ont connu une tendance haussière graduelle entre 2000 et 2014. Elles ont donc atteint une valeur maximale de 58580 millions de dollars en 2014 ; ce qui signifie que leur valeur a été multipliée par un coefficient de 7,20 entre 2000 et 2014.

La hausse des prix du pétrole lors de la décennie écoulée est à l'origine de la structure du commerce extérieur de l'Algérie. Incontestablement, les entrées massives de revenus liés à l'exportation des hydrocarbures ont encouragé de façon incontournable les importations du pays. Toutefois, ces dites importations connaissent pour la première fois sur une période de 15 ans une baisse, elles sont divisées par un coefficient de 1,13 entre 2014 et 2015. Ce processus se poursuit, puisqu'il se trouve que les statistiques montrent que les exportations hors-hydrocarbures ont diminué de 40% entre janvier 2015 et janvier 2016. Ce qui est due à

la fois à la baisse des ressources en devises du pays causé par la chute des cours pétroliers, d'une part et à des mesures de restrictions aux importations prises par les pouvoirs publics conformément à la loi n°15-15 du 15 juillet 2015 ; dans un contexte de régulation prudente et sous l'effet des mesures prises pour faire face au choc pétrolier négatif.

A ce niveau, il faut noter que les autorités algériennes considèrent la croissance des importations comme une dérive des pratiques du commerce extérieur et comme un accélérateur de la désindustrialisation⁷. L'augmentation de la demande du marché algérien sur les produits importés est aussi la résultante de la médiocrité de la qualité des produits fabriqués localement, qui sont loin d'être en mesure de concurrencer les produits étrangers provenant notamment et essentiellement des pays de l'union européenne (premier fournisseur de l'Algérie). C'est désormais, un autre critère de choix pour les produits étrangers, dans un contexte de mondialisation où la connaissance sur les produits de plus en plus large et où les besoins s'homogénéisent davantage. Faut-il encore être en mesure de réaliser des produits compétitifs internationalement (l'importation qui s'avère plus rentable et moins incertaine que celle de l'entrepreneuriat).

Ainsi, une politique économique ayant pour finalité de réduire les importations, notamment par des taxations visant à augmenter les prix des biens importés, pour dissuader leur consommation, pourrait à priori, paraître encourageante pour la production domestique, et pour la consommation des produits locaux (**Made in Algeria**). En revanche, le choix d'une telle piste est contradictoire avec le choix irréversible de l'ouverture de l'économie algérienne sur l'extérieur et son inscription dans un processus d'adhésion à l'OMC.

Désormais, la substitution aux importations ne peut passer que par l'amélioration quantitative et surtout qualitative du produit national.

En effet, limiter les importations de biens destinés à la revente, sans donner lieu à aucune valeur ajoutée, devrait être une priorité, voire même une urgence. Concrètement, il s'agirait de relancer la production nationale et donc de réindustrialiser le pays, grâce à l'adoption de stratégies de substitutions aux importations.⁸

Aussi, la création d'un environnement économique favorable à l'attractivité des investissements étrangers serait une stratégie favorisant la production domestique.

Au total, la hausse du volume des importations en Algérie, révèle au-delà de l'acuité du faible dynamisme de l'activité dans la sphère productive (et donc tout simplement l'offre locale est inférieure à la demande domestique) de l'économie nationale, la faible compétitivité des produits nationaux, par rapport à ceux provenant de l'étranger. Les difficultés sont dès lors à double niveaux : le quantitatif et le qualitatif.⁹

Conclusion :

En guise de conclusion, il faut noter que l'Etat algérien a pendant plus d'une décennie bénéficié de revenus élevés qui ne sont pas déterminés par l'activité économique, mais par l'insertion de l'économie algérienne dans une situation internationale qui lui est favorable. Toutefois, la conjoncture actuelle de chute des cours pétrolier réduit de plus en plus les recettes en devises du pays.

Dans ce contexte, l'impératif pour l'économie algérienne est de renforcer les secteurs non- pétroliers, pour sortir de sa dépendance excessive des revenus du secteur des hydrocarbures. Il s'agirait donc de diversifier l'économie et de diversifier les exportations hors-hydrocarbures. En effet, en adoptant une stratégie de diversification de l'économie, l'Algérie parviendrait à créer des emplois, à diversifier ses bases fiscales, à avoir une économie compétitive qui s'insère, correctement, dans l'économie mondiale.

Retenons alors que le premier maillon de la chaîne des exportations hors-hydrocarbures est la PME. L'enjeu est d'abord de créer en nombre important les PME, pour avoir un véritable tissu productif, capable de répondre quantitativement et qualitativement à la demande locale (ce qui permettrait de réduire les importations). Ces mêmes entreprises se projetteraient par la suite à l'international et c'est bien à ce niveau qu'interviendraient les dispositifs d'incitation aux exportations hors-hydrocarbures.

Aussi, la diversification du tissu économique et la création d'un secteur non pétrolier compétitif reste conditionné par un environnement favorable à l'investissement (dans ce domaine, beaucoup d'efforts restent à fournir pour l'économie algérienne qui est classée dans le rapport de **Doing Business** 2015 à la 154^{ème} place sur 189 pays considérés).

Les marges :

1 Décret exécutif n° 96327- du 1^{er} octobre 1996.

2 Décret exécutif n° 04- 174 du 12 juin 2004.

3 Décret n°0807- du 19 janvier 2008.

4 Ati TAKARLI, « Les exportations hors-hydrocarbures algériennes », Communication présentée à la tenue de la convention France Maghreb, Paris, les 5 et 6 février 2008, p.5.

5 Décret n° 96235- du 2 juillet 1996

6 Décret exécutif n° 9693- du 3 mars 1996

7 MEZOUAGUI M., TALAHITE F., « Les paradoxes de la souveraineté économiques en Algérie », in Confluences- Méditerranée, n°71- automne, L'Harmattan, 2009, p.18.

8 EL MOUHOUD M. et MEKIDECHE M. , « Co- localisation et substitutions des importations : réalité algérienne », Conférence organisée par le Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'entreprise CARE , Paris , 27 juin 2013.

9 HADJ NACER A., « La martingale algérienne. Réflexions sur une crise », Editions Barzakh , Alger , 2011 , p.217.